



Caisses spécifiques auto entrepreneur?

Par **Co33**, le **18/10/2009** à **19:12**

Bonjour, Actuellement demandeur d'emploi, je souhaite m'inscrire comme auto entrepreneur (partenariat avec une entreprise innovante), je dois également être embauchée comme salariée au sein d'une association courant janvier 2010. Ma question est la suivante: Si je débute en novembre mon auto entreprise , vais-je devoir changer mon organisme de cotisations d'assurance sécurité sociale (la CPAM actuellement). Puis-je continuer à bénéficier du régime général de la CPAM en étant auto entrepreneur? Le problème ne se posera plus en janvier avec un contrat salarié , je pourrai choisir entre les 2 , mais j'aimerais débiter mon activité indépendante rapidement (en novembre). Quelqu'un peut-il répondre à mes interrogations? Avez-vous déjà connu ce type de problématique? Merci en tous cas pour vos futures réponses! Cordialement.